

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusés: Isabelle LANTRIN, Guénaël THOMAS, Nadine GUEREC.

Madame Isabelle LANTRIN a donné pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.
Monsieur Guénaël THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Hervé LE GAL.
Madame Nadine GUEREC a donné pouvoir à Monsieur Gilles CHAMAILLARD.

Monsieur Sébastien LÉGO est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve, à l'unanimité des membres présents,** le compte rendu de la dernière séance.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, et **à l'unanimité des membres présents,** l'assemblée délibérante **autorise** le Maire à rajouter les points suivants :

- le devis des travaux de raccordement des eaux pluviales et des eaux usées pour la Rue des Ecoles, Rue du Stade et à Sainte,
- le tarif et modalité de facturation de la garderie pour l'année 2022,
- l'achat d'un ordinateur,
- la demande de subvention 2022 du Collège Saint-Louis,
- le devis du bulletin communal 2022 modifié.

3) Travaux Eglise : remplacement du beffroi des cloches - mise en place de grillage et de rideaux anti-pluie.

Après délibération, et **à l'unanimité des membres présents,** le conseil municipal **autorise** le Maire, - à signer le devis de 24 713,39 €, ht, devis proposé par la SARL Alain MACE.

4) Travaux Eglise : changement de la porte principale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **autorisent** le Maire, **à l'unanimité des membres présents,** à signer le devis de 9 871,00 €, ht, devis proposé par l'EURL Menuiserie Alain LE BRETON.

5) Travaux Eglise : chauffage.

Après discussion et délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents,** **autorise** le Maire à signer le devis de 18 668,90 € ht.

6) Travaux Eglise : demandes de subventions 2022 au titre du PST et de la DETR.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux (beffroi/porte)	34 584,39 €	Etat (DETR) 27 %	9 337,78 €
		Département (PST) 30 %	10 375,31 €
		Autofinancement	14 871,30 €
Total	34 584,39 €	Total	34 584,39 €

7) Devis des travaux de raccordement des eaux pluviales et usées pour la Rue des Ecoles, Rue du Stade et Sainte-Anne.

Après lecture du devis et après délibération, l'assemblée délibérante autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer le devis de 4 467,40 € ht, proposé par la SAS GRANDIN BILLIO TP.

8) Tarif et modalité de facturation de la garderie pour l'année 2022.

Après délibération, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer, au 1er janvier 2022,

- à 1,00 € la demi-heure commencée,
- à 3,00 € tout dépassement de la demi-heure à compter de 18h30 (horaire de la garderie),
- l'étalement des dettes dès lors que la facture s'élève à 30,00 €,
- et dit qu'une facture mensuelle sera adressée aux parents.

9) Enquête publique pour l'établissement des servitudes radioélectriques : devis ordinateur.

Après en délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire, à signer le devis d'un montant ht de 1 162,07 €, devis proposé par M.I.S.R. Informatique Y. JOSSET.

10) Demande de subvention 2022 du Collège Saint-Louis de Saint-Jean-Brévelay.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 27,00 € par élève.

11) Bulletin communal 2022 - modification du devis.

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **autorisent** le Maire à signer le nouveau devis de l'imprimerie POISNEUF pour un montant de 1 458,00 € ht.

12) Parc éolien Guégon Kerlan.

Compte tenu de la présence de nombreuses éoliennes sur le secteur, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une position de principe sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **émet** un avis défavorable de principe, **à l'unanimité des membres présents**, à la poursuite des études pour l'implantation d'éoliennes et à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Guégon.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 28 février 2022 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 50.